



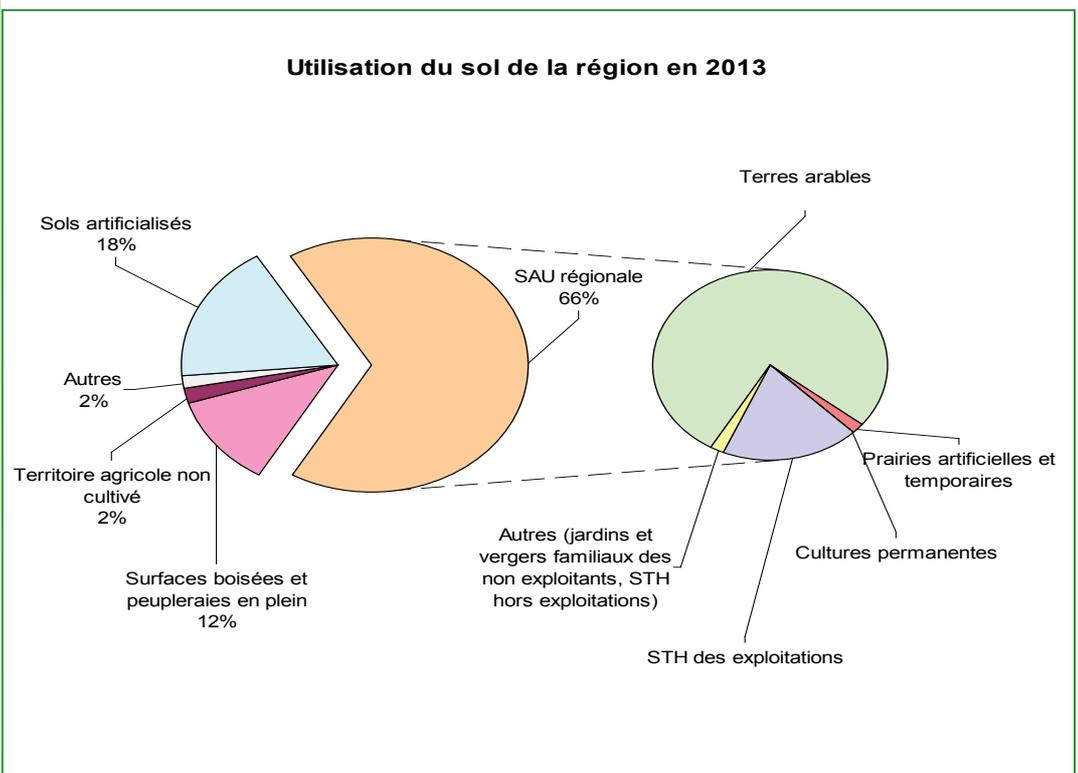
**Quand on souhaite décrire les paysages du Nord-Pas-de-Calais, la première image agricole est celle de paysages ruraux qui restent divers et variés. Il est souvent méconnu que plus de 20 % de la surface agricole utilisée du Nord-Pas-de-Calais sont des prairies en 2010. Cependant, elles ont subi une forte diminution au cours de ces dernières années, plus ou moins accentuées selon les petites régions agricoles. Or, les prairies naturelles ont une importance majeure sur la qualité de notre environnement - biodiversité, protection de la qualité de l'eau, zones d'expansion des crues - sans omettre de citer l'intérêt économique pour l'alimentation animale. Aussi, leur protection et leur maintien sont un enjeu majeur de la Politique Agricole Commune.**

**Plus de 20% de la surface agricole\* du Nord-Pas-de-Calais sont des prairies**

Avec 174 338 ha en 2010, les prairies représentent un espace relativement important dans la région Nord-Pas-de-Calais puisqu'elles occupent plus de 1/5ème

des surfaces agricoles et 13% de la superficie de la région. En 2010, elles couvrent 23 % de la surface agricole utile du Nord et 17 % de

celle du Pas-de-Calais. Elles sont essentiellement constituées de prairies permanentes.



Source : Agreste – Statistique agricole annuelle 2013

La contribution première des prairies est la fourniture de fourrages au bétail. Support de biodiversité, régulation de la qualité de l'eau, qualité des paysages, elles rendent également de grands services écosystémiques.

Elles constituent un type de couvert réduisant les risques de ruissellement, d'érosion des sols et favorisent l'infiltration de l'eau. Les prairies permanentes se situent préférentiellement dans les petites régions agricoles où l'élevage est développé. Plus de deux-

tiers de la surface toujours en herbe (STH) régionale est concentrée dans cinq petites régions agricoles : Thiérache (19 %), Hainaut (16 %), Haut-Pays d'Artois (13 %), Ternois (11 %) et Boulonnais (10 %).



\*SAU=Surface Agricole Utilisée

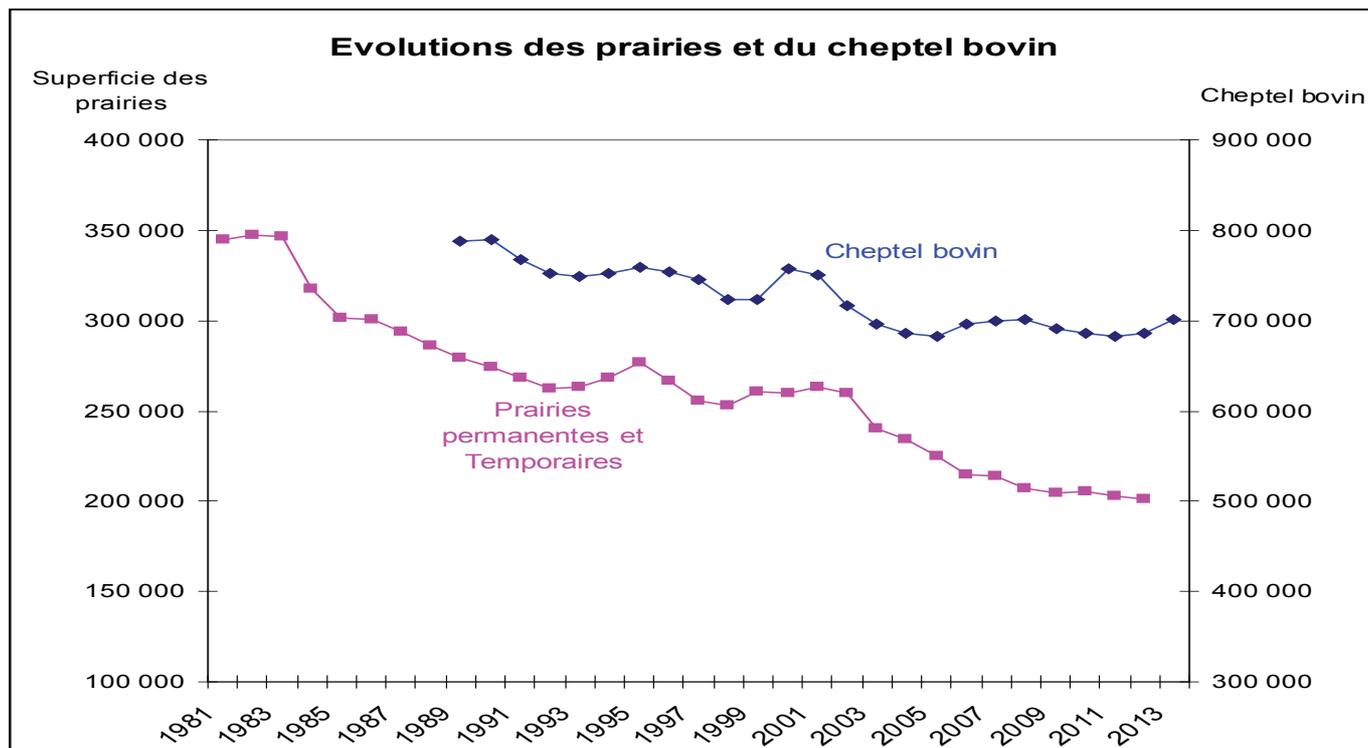


### Evolution des prairies

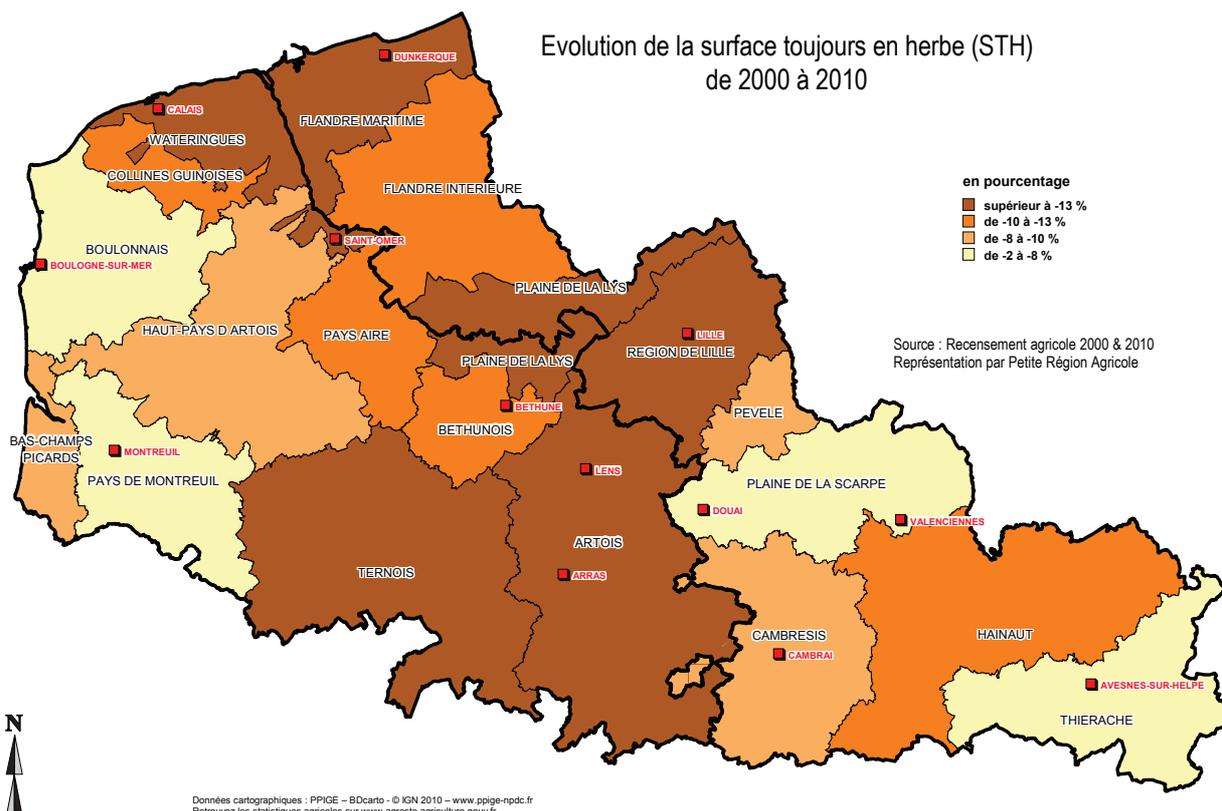
Entre 2000 et 2010, les surfaces régionales toujours en herbe déclarées par les exploitants agricoles ont régressé de 16 000 ha (-10 %) tandis que la SAU régionale dimi-

nuit d'environ 20 000 ha (-2.4 %). Les prairies naturelles sont donc les principales concernées par la diminution de la SAU. Cette diminution peut s'expliquer par le choix économique

de certains agriculteurs de se tourner vers des systèmes plus orientés vers les grandes cultures mais aussi par la consommation de surfaces agricoles pour d'autres usages.



Sources : Evolution des prairies : SSP – Agreste – Enquêtes Teruti-Lucas - Evolution du cheptel bovin : SSP – Agreste – SAA



Dans le Boulonnais et la plaine de la Scarpe, les prairies se maintiennent. Alors qu'elles représentent 20 % de la SAU à l'échelle régionale, les prairies permanentes couvrent 43,8 % de l'espace agricole du Boulonnais (43,3 % en 2000). En effet, entre 2000 et 2010, la spécialisation forte du Boulonnais dans l'élevage bovin et laitier s'est confirmée (cf : Publication Territoires N°2 de Décembre 2013).

Dans la plaine de la Scarpe, la préservation des prairies humides est affichée comme un objectif fort de la charte du parc naturel régional Scarpe-Escaut de 1997. La réalisation d'un inventaire des zones humides a permis de définir 23 375 hectares de prairies à caractères humides et/ou inondables.

Ces prairies jouent un rôle majeur dans la préservation des paysages liés à l'eau et participent à la préservation d'une biodiversité souvent très riche. Elles participent de même au tamponnement des crues et à la limitation des risques d'inondation.

Les pertes de prairies sont les plus importantes dans le Hainaut (baisse de 3 070 ha) et le Ternois (2 880 ha), petites régions agricoles dans lesquelles les surfaces en céréales ont progressé (+ 3 010 ha dans le Hainaut, + 780 ha dans le Ternois).

Dans la Flandre maritime, le pourcentage d'évolution est plus fort mais ce territoire est marqué par la présence de l'agglomération de Dunkerque et son industrialisation ; les prairies

permanentes y sont relativement peu représentées.

Les prairies régionales sont constituées à 89 % de prairies permanentes productives. Elles constituent un apport important dans le fourrage des bovins, ovins et équidés.

92 % des prairies permanentes sont détenues par des exploitations ayant des bovins. D'ailleurs 97 % de ces exploitations possèdent de la STH.

Le mode d'exploitation principal des STH est le pâturage (98 % des exploitations ayant des bovins et de la STH font pâturer leurs animaux).

### Une fumure moyenne de 83 kg/ha

D'après l'enquête pratiques culturales de 2011, trois passages mécaniques sont réalisés dans les prairies permanentes. Elles reçoivent en moyenne 0,3 traitements herbicides par an; sachant que 75% des prairies régionales n'en reçoivent aucun. La moyenne française est de 0,06 traitement, seules 6% des prairies françaises reçoivent un traitement herbicide).

Les prairies permanentes de la région reçoivent :

- pour 13 % d'entre-elles, 87kg/ha de potasse,
- pour 13 %, 26kg/ha de phosphore,
- pour 94 %, 88kg/ha d'azote (minéral ou organique),
- pour 8 %, 58kg/ha d'azote organique.

Globalement, la fumure moyenne d'une prairie permanente régionale est de 83 kg/ha (78,2 kg/ha d'azote minérale et 4,6 kg/ha d'azote organique).

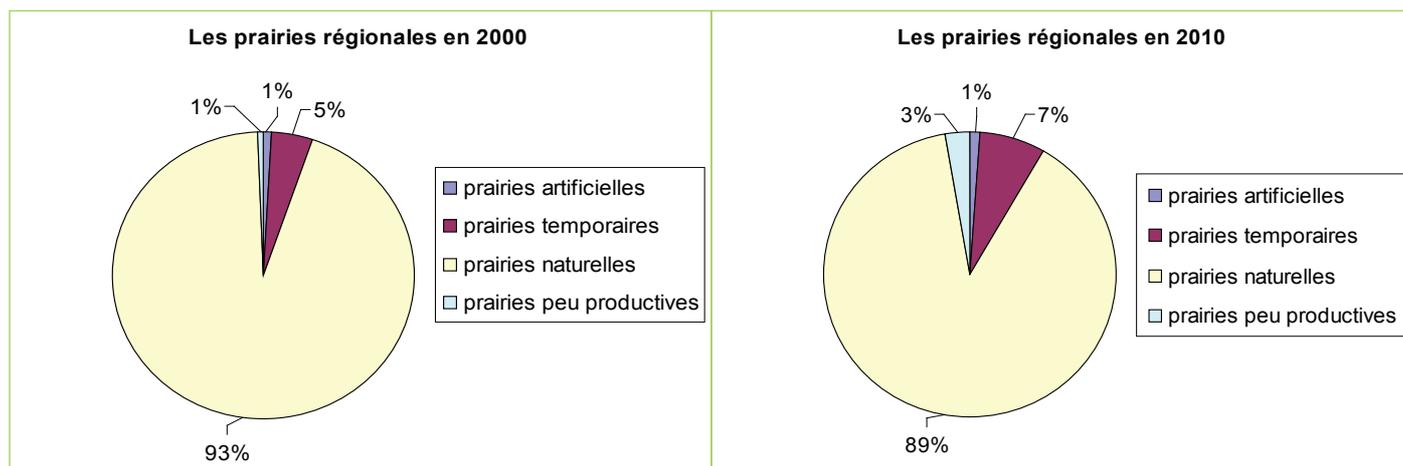
### Un rendement des prairies, en année moyenne supérieur, à celui de la France

Pour 2014, le rendement des prairies régionales est estimé à 9,6 tonnes de matière sèche par hectare (9,5 t/ha pour la STH productive). La moyenne triennale 2011/2013 est de 6,9 t/ha. Au niveau français, les rendements sont moindres (6,2 t/ha pour les prairies et 6,5 t/ha juste pour les STH productives). La moyenne triennale 2011/2013 est de 5,0 t/ha

### Evolution des surfaces de prairies permanentes entre 2000 et 2010

Petites régions agricoles	STH 2000	STH 2010	Variation		Perte de SAU
			en ha	en %	
Hainaut	28 364	25 294	-3 069	-12,13	-1 004
Ternois	20 946	18 070	-2 876	-15,91	-2 110
Thiérache	32 407	30 139	-2 268	-7,53	-371
Haut-Pays d'Artois	22 120	20 304	-1 816	-8,95	-1 756
Flandre Intérieure	7 587	6 687	-900	-13,45	-1 055
Artois	4 973	4 287	-685	-15,99	-2 812
Pays de Montreuil	8 918	8 316	-602	-7,23	-791
Pays d'Aire	5 164	4 615	-549	-11,90	-1 391
Wateringues	2 995	2 563	-432	-16,85	-697
Boulonnais	16 165	15 785	-380	-2,41	-1 270
Cambrésis	3 912	3 540	-372	-10,49	+287
Région de Lille	2 843	2 472	-371	-15,02	-1 353
Plaine de la Lys	3 707	3 208	-499	-13,46	-1 284
Plaine de la Scarpe	7 074	6 812	-262	-3,86	-1 673
Collines Guinoises	1 986	1 762	-224	-12,74	-59
Flandre maritime	1 211	997	-214	-21,43	-1 077
Béthunois	1 666	1 456	-209	-14,38	-801
Pévèle	2 189	1 986	-203	-10,22	-262
Bas-Champs picards	1 867	1 706	-161	-9,42	-865
Plaine de la Lys (départ. 62)	973	833	-140	-16,84	-545
<b>Nord-Pas-de-Calais</b>	<b>176 094</b>	<b>160 000</b>	<b>-16 094</b>	<b>-10,06</b>	<b>-20 344</b>

Source : Agreste – Recensements agricoles 2000 et 2010



**Composition des surfaces fourragères principales selon les petites régions agricoles**

Petites régions agricoles et régions voisines <i>Unité : pourcentage</i>	Mais fourrage et ensilage	Plantes sarclées fourrag.	Légumin. fourrag.	Autres fourrages annuels	Prairies artificielles	Aut prairies sem dep sep2004	STH
Artois	33,1	1,3	0,4	1,3	3,1	5,2	55,7
Bas-Champs Picards	14,3	0,7	0,3	0,5	1,2	5,8	77,2
Béthunois	39,3	1,0	0,1	1,7	2,4	6,1	49,5
Boulonnais	24,5	0,5	0,2	0,5	0,4	7,9	65,9
Cambrésis	30,8	0,6	0,0	0,3	2,0	2,9	63,4
Collines Guinoises	21,3	1,4	0,1	0,2	0,9	9,5	66,7
Flandre Intérieure	37,6	1,4	0,1	0,2	0,2	5,7	54,8
Flandre Maritime	21,4	1,6	0,2	0,4	0,7	13,7	61,9
Hainaut	26,5	0,3	0,0	0,0	0,7	1,1	71,3
Haut-Pays d'Artois	28,5	0,5	0,2	1,2	1,1	8,2	60,3
Pays d'Aire	31,5	0,9	0,1	1,4	0,8	4,2	61,0
Pays de Montreuil	25,2	0,5	0,1	0,8	0,9	7,3	65,1
Pévèle	32,6	1,4	0,2	0,1	0,7	9,1	55,9
Plaine de la Lys	35,5	0,9	0,2	0,3	0,7	11,0	51,5
Plaine de la Scarpe	28,7	0,5	0,3	0,0	0,6	2,9	67,0
Région de Lille	35,4	0,7	0,0	0,4	0,6	12,4	50,5
Ternois	32,7	0,7	0,1	1,0	1,3	4,6	59,7
Thiérache	17,7	0,1	0,1	0,0	0,1	1,6	80,4
Wateringues	23,1	0,7	0,6	0,3	1,6	10,3	63,4
<b>Région Nord-Pas-de-Calais</b>	<b>27,4</b>	<b>0,6</b>	<b>0,1</b>	<b>0,5</b>	<b>0,8</b>	<b>5,2</b>	<b>65,3</b>
Champagne-Ardenne	9,6	0,0	0,1	0,1	15,3	5,0	69,8
Picardie	22,3	0,5	0,2	0,5	3,0	5,6	67,9
Haute-Normandie	20,9	0,9	0,1	0,2	1,7	10,4	65,8
Basse-Normandie	21,9	0,1	0,0	0,0	0,5	15,4	62,1
France	11,1	0,1	0,1	0,2	2,2	25,5	60,9

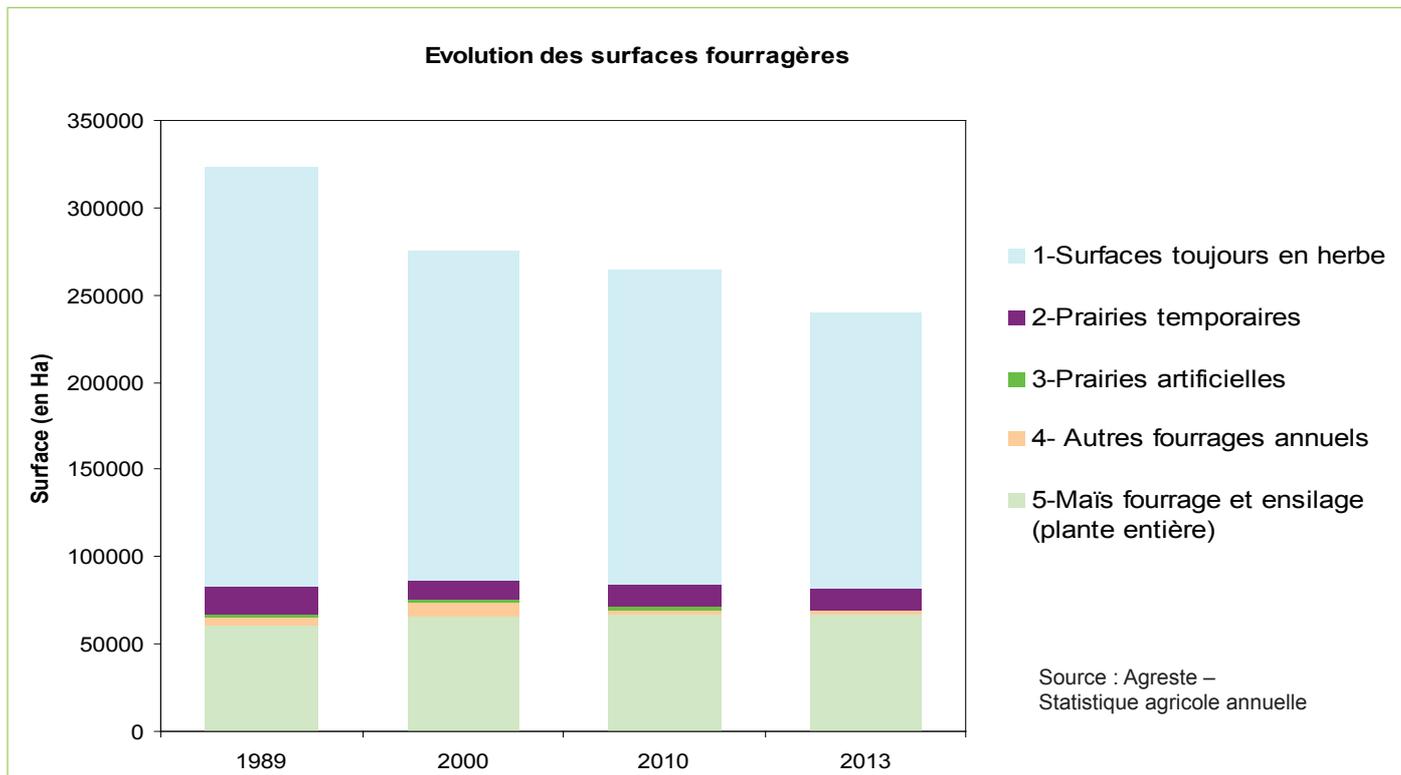
Source : Agreste – Recensement agricole 2010

**Progression des prairies artificielles et temporaires au contraire des prairies permanentes**

Les surfaces de prairies temporaires progressent de 10 % entre 2000 et 2010 aux dépens des prairies permanentes qui régressent de 9% sur la même période. Les surfaces toujours en herbe dimi-

nuent sur toute la période d'étude. Depuis 2005, la pente de la droite de régression est cependant moins forte et la surface des prairies à tendance à se stabiliser. Cela correspond à la date à partir de laquelle des mesures

de protection des prairies ont été mises en place. De même, l'évolution des prairies temporaires est liée à la réglementation et aux stratégies inhérentes des exploitants décrites ci-après.



### Tentatives d'explication de l'évolution des prairies régionales

Plusieurs éléments peuvent expliquer la fluctuation des prairies dans la région.

Tout d'abord, l'évolution de la STH est soumise à l'évolution de la réglementation notamment la Politique Agricole Commune (PAC).

En 1992, par exemple, l'aide compensatoire est instaurée, les prix garantis sont diminués et sont compensés par une aide versée à l'agriculteur en fonction des cultures en place ou du nombre de bovins. Aucune aide directe sur les prairies n'est instaurée. Aussi les exploitants ont pu avoir un plus grand intérêt à cultiver davantage de céréales au détriment de la STH.

De même en 2009, les agriculteurs ont anticipé le renforcement des bonnes conditions agro-environnementales prévu l'année suivante sur la gestion des surfaces en herbe. Les nouvelles modalités en France prévoyaient l'introduction en 2010 d'une référence individuelle de surface de pâturage permanent et imposaient des contraintes sur les conditions de revente ou de retournement plus

strictes sur les parcelles en prairies permanentes que pour celles en prairies temporaires.

Ceci a pu conduire certains agriculteurs, par anticipation de la mise en œuvre de cette réglementation, à déclarer des surfaces, initialement en prairies permanentes, en prairies temporaires et ainsi de réduire les contraintes s'exerçant sur leurs surfaces agricoles.

Depuis 2010, les prairies productives peuvent bénéficier de soutien sous forme de droits à paiement unique (DPU), ce qui pourrait favoriser leur maintien.

L'évolution des pratiques agricoles est un second élément d'analyse. Entre 2000 et 2010, le troupeau laitier régional s'est intensifié, en moyenne dans les exploitations le nombre de têtes a augmenté de 10 vaches laitières pour atteindre 45 vaches laitières en moyenne. Or, la recherche de productivité en élevage laitier aboutit fréquemment à l'introduction de maïs fourrage dans la ration. Ceci peut expliquer l'augmentation de la proportion des fourrages annuels et

du maïs ensilage.

Par ailleurs, le nombre des exploitations agricoles ayant des bovins et des vaches laitières a fortement diminué, passant de 10 000 en 2000 à 6 800 en 2010. Les élevages de bovins-lait ont suivi cette tendance, passant de 6 500 à 4 200 en 10 ans.

L'urbanisation et les aménagements fonciers, enfin, ont également une influence. D'importants programmes d'aménagements fonciers et de drainage ont été réalisés entre 2000 et 2010. Ils ont concerné, selon les déclarations des exploitants, plus de 20 000 ha (cf. Publication Agreste N°10 – Environnement de juin 2013). Ces travaux ont fait évoluer le paysage afin de faciliter les conditions d'exploitation des sols souvent hydromorphes.

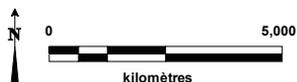
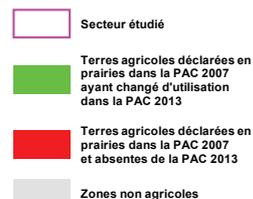
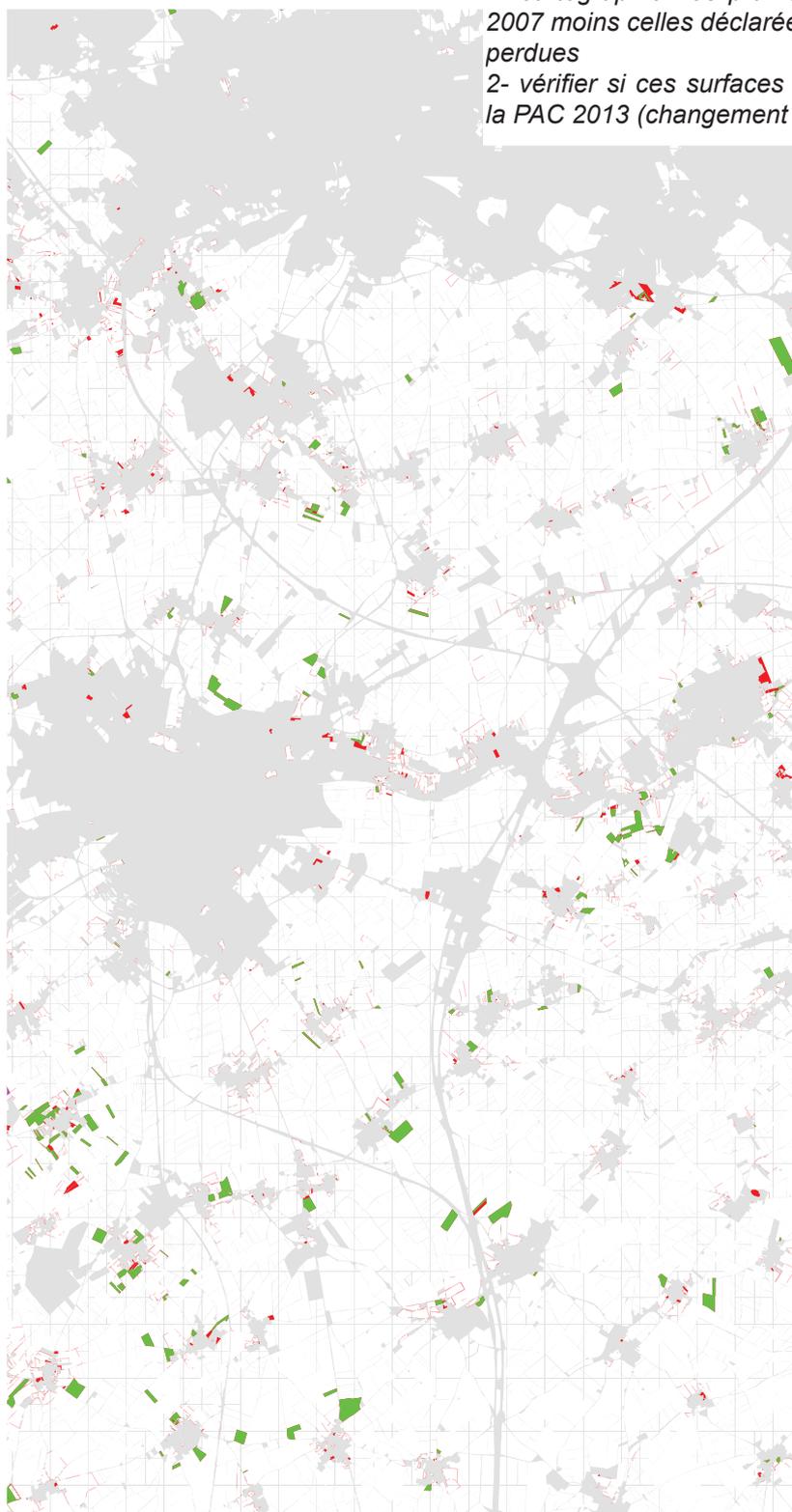
Par ailleurs, les prairies se situent souvent à proximité des sièges d'exploitation, parfois eux-mêmes proches des zones bâties et sont des terres de moindre rentabilité que celles mises en culture. Elles peuvent être davantage soumises à la pression foncière urbaine.

Exemple d'illustration de l'évolution des prairies entre 2007 et 2013 à l'aide du registre parcellaire graphique

### Méthodologie:

1- cartographier les prairies permanentes déclarées à la PAC 2007 moins celles déclarées en 2013 afin d'identifier les prairies perdues

2- vérifier si ces surfaces perdues sont déclarées autrement à la PAC 2013 (changement d'utilisation) ou non (artificialisation)



### **Evolutions apportées par la réforme de la PAC 2015**

L'arrivée de la nouvelle PAC pour la campagne 2015 apporte quelques changements. À partir du 1er janvier, les DPU sont supprimés et remplacés par un nouveau régime de paiement découplé avec trois composantes : les droits à paiement de base (DPB), l'aide verte et la surprime des 55 premiers hectares. L'aide verte ou « verdissement » est proportionnelle aux DPB et représente environ 30 % des DPU actuels. Elle est conditionnée au respect de trois mesures sur l'exploitation :

- la présence de 5% de la surface arable en surface d'intérêt écologique (SIE) ;
- la diversité des assolements de l'exploitation ;
- le maintien des prairies permanentes.

L'objectif d'un maintien des prairies naturelles n'est pas nouveau. L'actuel système d'une référence individuelle établie sur la base des prairies permanentes et temporaires déclarées en 2010 est abandonné au profit de références collectives : un ratio des surfaces en prairies rapportées à la surface totale déclarée en 2012 est à conserver. La part des prairies ne doit pas diminuer de plus de 5% ; le ratio est suivi au niveau régional par la DRAAF.

#### **Définitions:**

##### **Prairies artificielles :**

elles sont ensemencées exclusivement en légumineuses fourragères vivaces (pures ou en mélanges). Il s'agit le plus souvent de cultures de luzerne, de trèfle violet ou de sainfoin. Ces surfaces sont généralement fauchées et occupent le sol plus d'un an, mais leur durée peut théoriquement aller jusqu'à 10 ans. Les légumineuses pures, même semées depuis plus de 5 ans sont toujours considérées comme des prairies artificielles. Elles sont toujours composées de plus de 80% de légumineuses semées.

##### **Prairies temporaires :**

il s'agit de superficies à base de graminées fourragères. Elles peuvent être semées en culture pure (ray-grass anglais, dactyle, etc ..), en mélanges de graminées fourragères mélangées à des légumineuses fourragères. Elles sont exploitables en fauche et /ou pâture. Leur flore est composée d'au moins 20% de graminées semées. Ces prairies sont dites temporaires jusqu'à ce qu'elles aient donné lieu à six récoltes, c'est-à-dire jusqu'à leur sixième année d'exploitation. A partir de la septième récolte, elles sont assimilées à des surfaces toujours en herbe.

##### **Surfaces toujours en herbe**

**(STH) ou prairies permanentes :** elles comprennent les prairies naturelles productives, les prairies temporaires semées depuis plus de 6 ans et les prairies peu productives (parcours, landes, alpages...). Elles sont destinées à l'alimentation des animaux, elles peuvent être fauchées et / ou pâturées.